

JEUDI 10 MAI 2018 – PARC DU MAS
19 ème GRAND PRIX DE LA VILLE
6 Heures de Pétanque en Doublettes
Concours spécial jeunes
(Licences UFOLEP obligatoires)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



Organisé par



UNE JOURNEE A RESERVER
DANS UN CADRE AGREABLE ET CONVIVIAL





Licences UFOLEP OBLIGATOIRES
(à présenter à la table de marque)

2000 € DE PRIX

TROPHEE DE LA VILLE DE ST YRIEIX

6 PARTIES (Limitées à 1 Heure)

LOTS JUSQU'AU 40ème

DEBUT DU GRAND PRIX 9 H précises

ARRET DES PARTIES A 11 H 40 – REPRISE A 14 H

REPAS MIDI SOUS LE CHAPITEAU DU MAS
(réservation en même temps que l'engagement)

ENGAGEMENTS 5 € PAR JOUEUR

INSCRIPTION

jusqu'au LUNDI 07 mai dernier délai

UNIQUEMENT PAR TELEPHONE AU :
06 89 01 91 36 / 07 78 63 82 85

	6 H DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE ST YRIEIX JEUDI 10 Mai 2018 PARC DU MAS	 Ville de SAINT-YRIEIX
---	---	---

PROGRAMME DE LA JOURNEE

07 H 45 - ACCUEIL DES DOUBLETES

- **Contrôle des licences**
(les deux joueurs devront se présenter à la table de marque)
- **Règlement des engagements et des repas**
- **Prise du numéro d'équipe**

09 H 00 - DEBUT DES PARTIES

- **09 H05 - DEBUT DES PENALITES**

11 H 40 - ARRET DES PARTIES
(au coup de sifflet)

REPAS SOUS CHAPITEAU DU MAS

14 H 00 - REPRISE DES PARTIES

- **14 H05 - DEBUT DES PENALITES**

18H30 - FIN DES PARTIES

19H00 - REMISE DES RECOMPENSES

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Principes

Les 6 heures du Grand Prix de Saint-Yrieix se dérouleront sous l'égide de l'UFOLEP 87 le jeudi 10 mai 2018. Il est ouvert à tous les joueurs licenciés UFOLEP 2017 / 2018 ainsi qu'aux membres bienfaiteurs et partenaires des deux clubs.

ARTICLE 2 : Récompenses

- Un TROPHEE sera offerte à l'équipe gagnante.
- Une coupe à la 1ère doublette féminine et cà la meilleure doublette jeune
- Les 40 premières équipes seront récompensées

ARTICLE 3 : Horaires

DEBUT DES PARTIES	09 H 00	14 H 00
FIN DES PARTIES	11 H 40	18 H 30

ARTICLE 4 : Déroulement du concours

1. Le concours se déroule en 6 parties limitées à 1 heure. A la fin de chaque partie, les 2 équipes disposent d'un délai de 5 mn pour communiquer les résultats à la table de marque. (Pause de 15 mn entre les parties).
2. Un coup de sifflet annonce le début et la fin de chaque partie qui s'achèvent sur la mène en cours ou avant si les 13 points sont atteints.
Particularité : sur terrains tracés, les parties se jouent dans le cadre. Hors de celui-ci, les boules et le cochonnet sont nuls. Le but doit être lancé à au moins 50 cm du cadre à coté et à plus de 1 m de la ligne de perte.
3. Au coup de sifflet final, les doublettes terminent sur la mène en cours et vont faire inscrire le score à la table de marque. En cas de match nul, une mène supplémentaire devra être jouée.
4. Toutes les équipes devront se rendre à la table de marque pour trouver leur adversaire et leur terrain numéroté. Le coup de sifflet se fera 5 mn après le dernier appel.
5. L'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée à raison d'un point toutes les 5 mn. La partie est considérée comme perdue 13 / 0 après un délai de 50 mn. Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de cours de compétition après chaque tirage au sort et en cas de reprise des parties à la suite d'une interruption pour un motif quelconque.
6. Le changement de joueur n'est pas autorisé pendant toute la durée du concours. Toute situation particulière doit être signalée à l'arbitre ou au jury.

ARTICLE 6: Tenue et discipline

- Tous les participants devront avoir une tenue correcte, respecter leurs adversaires, les organisateurs, les personnes présentes à cette journée.
- Les portables doivent être éteints pendant les phases de jeu
- Il ne sera accordé aucun remboursement en cas de disqualification d'une équipe

ARTICLE 7: Arbitrage et Jury

Les décisions sont prises par l'arbitre ou, en l'absence de celui-ci, par le Jury.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis à l'Arbitre qui peut en référer au Jury du concours. Ce Jury comprend 3 membres au moins et 5 au plus. Les décisions prises en application du présent paragraphe par le Jury sont sans appel. En cas de partage des voix, celle du Président du Jury est prépondérante.



**6 H DU GRAND PRIX
DE LA VILLE DE ST YRIEIX
JEUDI 10 Mai 2018
PARC DU MAS**



- REPAS : Servi sous le Chapiteau du Mas

MENU

(Menu élaboré par un traiteur)

15 €

**Salade Texane au chorizo
Terrine et rosette**



**Sauté de porc aux olives
Riz à la crème de cèpes**



Fromage



Mousse au chocolat



Café



*Réservation en même temps que l'engagement
Paiement en espèces ou par chèque.
Bon Appétit.*